

Bruxelles, le 25 février 2008

La Communauté européenne renforce ses relations avec la Jordanie dans le secteur de l'aviation

L'Union européenne et la Jordanie ont signé aujourd'hui un accord dans le secteur de l'aviation autorisant les compagnies aériennes de l'UE à effectuer des vols entre la Jordanie et n'importe quel État membre de l'UE. Cet accord supprime les restrictions liées à la nationalité figurant dans les accords bilatéraux en matière de services aériens et permet ainsi à toute compagnie européenne d'exploiter des vols entre la Jordanie et tout État membre dans lequel elle est établie. Il reconnaît l'existence du marché unique du transport aérien dans le cadre des relations entre l'Union et la Jordanie et démontre que ce marché revêt également une dimension extérieure. En novembre 2007, les ministres des transports des pays de l'UE ont habilité la Commission à ouvrir des négociations plus ambitieuses avec la Jordanie dans le secteur de l'aviation. Ces négociations auront pour objectif d'intégrer davantage ce pays au marché européen du transport aérien.

«Je me félicite de cette évolution importante dans les relations de l'UE avec la Jordanie en matière de transport aérien. L'accord d'aujourd'hui entérine le fait que les compagnies établies dans l'UE sont des compagnies communautaires et non plus nationales. J'attends en outre avec impatience la conclusion d'un accord plus global avec la Jordanie d'ici à la fin de l'année», a déclaré Jacques Barrot lors de la signature de l'accord.

L'accord dit «horizontal» signé aujourd'hui ne remplace pas les accords bilatéraux en vigueur entre les États membres de l'UE et la Jordanie, mais les met en conformité avec la législation communautaire en supprimant les restrictions liées à la nationalité figurant dans les accords bilatéraux en matière de services aériens. Des accords horizontaux ont été négociés avec plus de 30 pays dans le monde. Plus de 600 accords en matière de services aériens ont déjà été modifiés grâce aux efforts conjugués de la Commission européenne et des États membres pour remplacer les règles liées à la nationalité par le principe de la désignation communautaire des compagnies aériennes.

Le transport aérien joue un rôle crucial dans les relations entre l'UE et la Jordanie, car il permet de relier les gens, les cultures et les entreprises. Dans le cadre de l'objectif consistant à créer un espace d'aviation commun avec les pays voisins de l'UE d'ici à 2010, la Commission a été autorisée aujourd'hui à ouvrir des négociations plus larges avec la Jordanie dans le secteur de l'aviation. Ces négociations se fonderont sur deux principes: un accès ouvert aux marchés des services aériens entre l'UE et la Jordanie, d'une part, et un processus de coopération réglementaire garantissant au transport aérien les niveaux les plus élevés de sûreté, de sécurité et de durabilité environnementale, d'autre part. Selon les estimations d'une étude financière, l'accord d'aujourd'hui générera un bénéfice de l'ordre de 30 millions d'euros pour le consommateur. Un accord semblable négocié en 2006 avec le Maroc a débouché sur une croissance substantielle des services aériens entre ce pays de la Méditerranée et l'UE.